



La **Commission nationale des parents francophones** offre à **3** garderies, prématernelles ou centres d'appui à l'enfance et à la famille, la possibilité de gagner une bourse de **1 200 \$** afin d'encourager leurs éducatrices, aide-éducatrices, directrices, coordonnatrices de services à s'inscrire aux Stages de perfectionnement de l'ACELF.

Une seule condition d'admissibilité

Ne pas avoir accès à d'autres bourses.

Processus de sélection

- Tirage au sort de trois personnes inscrites ou comptant s'inscrire aux stages.
- Les gagnantes seront contactées pour vérifier leur admissibilité.
- Les bourses sont attribuées selon un découpage par région. Une première bourse sera tirée parmi les participants de l'Atlantique, une deuxième parmi les participants de l'Ouest et des territoires et la troisième parmi l'ensemble des participants.

Processus d'octroi de la bourse

- La bourse est remise à la garderie, à la prématernelle ou au centre d'appui à l'enfance et à la famille qui subventionne la stagiaire ou selon d'autres modalités le cas échéant.
- La première moitié de la bourse est remise en début de stage et la deuxième moitié au terme du stage.
- La stagiaire doit avoir complété le stage dans son intégralité.

Date limite pour soumettre votre nom pour être admissible au tirage : **21 avril 2023**

Soumettez votre **nom**, votre **poste** et votre **lieu de travail** à **Amélie Barsalou** – barsalou@acelf.ca

Note : Par souci d'alléger le texte, la CNPF choisit d'utiliser la forme féminine des professions citées, considérant que cette forme s'applique à la majorité des personnes travaillant actuellement dans le domaine de la petite enfance. La CNPF reconnaît néanmoins l'importance d'encourager une plus grande présence masculine dans cette profession.